

0072

Paris, le 13/03/2025

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché de travaux d'aménagements internes de l'ancienne école Malraux pour relocalisation du collège Saint-Exupéry, lot 1 : TCE, avec la société OAMC.

Le montant du marché initial s'élève à 1 322 516.32 MAD HT / 1 587 019.58 MAD TTC, soit 125 162.94 € HT / 150 195.53 € TTC.

Les travaux en option s'élèvent à 387 660.00 MAD HT / 465 192.00 MAD TTC, soit 36 688.14 € HT / 44 025.77 € TTC

Le montant total du marché, option incluse, s'élève à : 1 710 176.32 MAD HT / 2 052 211.58 MAD TTC, soit 161 851.09 € HT / 194 221.30 € TTC.

Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09464.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE